



CTP central des préfectures du 20 juin 2008

RGPP en préfecture : on est mal...

* * *

Un CTP central des préfectures presque exclusivement consacré à la RGPP, s'est tenu au ministère de l'Intérieur le vendredi 20 juin 2008 à 10 heures.

Ce CTP faisait suite à la publication du communiqué du dernier conseil de modernisation des politiques publiques, réuni le 11 juin (documents disponibles auprès de votre secrétaire de section FO).

Les propos tenus par la secrétaire générale de ministère de l'Intérieur, Mme Bernadette Malgorn, spontanément ou en réponse aux questions posées par les organisations syndicales dont Force Ouvrière, permettent d'y voir un peu plus clair sur ce que sera la nouvelle organisation des services de l'Etat dans le département.

L'objectif, à l'échelon départemental, est de créer des directions interministérielles solides, en nombre très limité. Cela ne milite pas pour la remontée en préfecture de missions assurées ici et là par les services déconcentrés, même si rien ne l'exclut en fonction des contingences locales.

Confirmation nous a été donnée que le schéma d'organisation à mettre en place consistera à créer dans la plupart des départements, deux directions départementales :

- ❖ une direction départementale des territoires dont le socle sera les DDE et DDAF regroupées avec une partie (dixit Mme Malgorn) du bureau de l'environnement de la préfecture ;
- ❖ une direction départementale de la protection des populations dont le socle sera l'actuelle DSV abondée de la partie de la DDCCRF consacrée à la répression des fraudes (la partie touchant à la concurrence reste en suspens en attendant la création de la Haute autorité de la concurrence ; la partie liée aux entreprises et à l'emploi doit rejoindre les futures directions régionales axées sur l'économie et l'emploi).

Rien n'est décidé pour le moment en ce qui concerne la veille et la sécurité sanitaires. Le ministère de la santé voudrait raccrocher ces missions aux futures agences régionales de santé, le ministère de l'Intérieur souhaite qu'elles intègrent les directions départementales de protection de la population sous l'autorité des préfets de département.

Concernant les SIDPC, le ministère de l'Intérieur voudrait qu'ils restent en préfecture dans la mesure où dans le schéma tracé par le CMPP la prévention des risques sera éclatée entre plusieurs directions ou services départementaux : la direction départementale des territoires (actuelles missions risques des DDE), les antennes départementales de DRIRE. Toutefois, rien ne semble certain sur ce point.

- ❖ dans les départements où cela se justifiera, une 3ème direction départementale pourra être créée : la direction départementale de la cohésion sociale. Devront y partir les actuels bureaux des préfectures qui interviennent sur le logement, la politique de la ville, le social.

La préfecture gardera ses missions traditionnelles régaliennes et de coordination, mais avec une organisation resserrée.

Les directions des libertés publiques et les directions des relations avec les collectivités locales pourront être regroupées (ce qui pourrait, me semble-t-il, nous être justifié par l'externalisation de la délivrance de titres qui amputera les DRLP d'une partie de leurs missions et par le transfert de tout ou partie des bureaux environnement aux directions départementales des territoires).

Il y aura une structure pour assurer la coordination interministérielle, sous une forme à définir, **mais qui, dans bien des préfectures, ne justifiera pas le maintien d'une direction.**

D'autant que la coordination sera faite non seulement au niveau de la mise en oeuvre des politiques publiques, mais aussi dans la gestion mutualisée des moyens, notamment immobiliers et mobiliers.

En revanche, les services de gestion des moyens sont appelés à être érigés en directions qui coifferont les ressources humaines et les moyens matériels. Mme Malgorn n'est pas favorable à deux directions séparées.

Restent quand même des incertitudes sur le partage des missions de gestion des moyens entre la préfecture de région et les préfectures de département. Il est certain que les plateformes régionales relations humaines interministérielles sont appelées à se développer.

Dans les préfectures où la pression migratoire le justifiera, sera créée une direction de l'immigration.

Quelques mots, d'importance, sur les sous-préfectures. Lors des réunions du CTP central du 1^{er} avril et du 26 mai, on nous disait qu'il était hors de question de supprimer massivement des sous-préfectures, et que tout au plus on fermerait ou on spécialiserait (sur l'accueil des étrangers par exemple) certaines sous-préfectures dans les secteurs fortement urbanisés ou proches des chefs-lieux de département.

A présent on nous dit que nous sommes dans une phase exploratoire.

Des arbitrages politiques sont attendus concernant le devenir des sous-préfectures, compte-tenu des propositions faites par les préfets de région qui préconisent des formules variées telles que le jumelage d'arrondissements, y compris d'arrondissements dépendant de deux départements différents, la transformation des sous-préfectures en services d'accueil du public, ou encore l'intégration d'autres services administratifs dans les sous-préfectures (des maisons de service public ?).

Ainsi, comme FO préfectures ne cesse de le dire malgré les déclarations rassurantes qui nous ont été faites, le maintien des sous-préfectures est bel et bien en jeu.

Mieux, lorsque les représentants du personnel ont évoqué l'avenir des secrétaires généraux de préfecture et de la coordination interministérielle, Mme Malgorn, se réclamant des rapports transmis par les préfets, a répondu qu'existait une orientation voulant que l'équipe préfectorale puisse être confortée autour du préfet. Certains préfets solliciteraient la nomination de chargés de mission aux côtés de secrétaires généraux de préfectures, voire généraliser les postes de secrétaires généraux adjoints.

Cela veut dire que les sous-préfets dont les sous-préfectures pourraient disparaître, seraient recasés sur des postes de chargés de mission et venir en concurrence avec des conseillers d'administration (directeurs), voire des attachés principaux ou des attachés.

L'important pour notre ministère serait donc de trouver des débouchés aux membres du corps préfectoral avant tout... et surtout avant les agents du Cadre national des préfectures.

C'est ce qu'ont fait remarquer en séance les représentants FO des personnels de préfecture, sans être sérieusement contredits. A ce stade, le parallèle peut être fait avec la politique déjà mise en oeuvre par le ministère de l'Intérieur de nommer des conseillers d'administration sans les avantages des sous-préfets à la tête de «petites» sous-préfectures. Va-t-on vers la logique où les sous-préfets seraient à la préfecture et des conseillers d'administration repliés sur les sous-préfectures déclassées ?

A la question de la mobilité des agents, notamment géographique, éventuellement forcée, Mme Malgorn a répondu « pas plus qu'aujourd'hui », ajoutant « tout comme aujourd'hui il y a des mutations controversées. »

Le 4 juillet prochain, le ministère de l'Intérieur présentera aux organisations syndicales représentatives du Cadre national des préfetures la politique de ressources humaines dont il entend se doter face à la RGPP. Sera-ce l'**annonce d'un plan social** ?

Les agents de toutes catégories pourraient être exposés à la mobilité, et pas seulement les cadres. Est-ce que tous les personnels délivrant des titres auront leur place dans la nouvelle organisation, lorsque des pans de leurs missions auront été transférés aux concessionnaires automobiles pour les cartes grises ou aux 2000 mairies pour les CNI – passeports ?

Même interrogation pour les agents affectés sur d'autres missions, par exemple sur les missions supports compte-tenu des incertitudes sur le volume de mutualisation à opérer au niveau régional (cf. le projet de plate-forme régionale interministérielle de ressources humaines) ? Voire même sur des missions régaliennes comme le contrôle des collectivités territoriales si on reconfigure ces missions.

Mme Malgorn a laissé clairement entendre que la mobilité géographique des agents ne pourra être évitée que si dans chaque département ou région on exploite au mieux la mobilité interministérielle. Question à se poser : les services déconcentrés accepteront-ils aisément d'accueillir des agents du Cadre national des préfetures ?

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des collectivités territoriales : lors du CTP central du 1^{er} avril 2008, la secrétaire générale du ministère de l'Intérieur nous expliquait que seule l'expertise dans ces matières serait recentrée à la préfeture et que les sous-préfets d'arrondissement conserveraient le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire, avec, à leurs côtés, des agents référents du Cadre national des préfetures.

Vendredi dernier, le discours entendu au CTP central était en retrait. Le sous-préfet d'arrondissement doit continuer à assurer l'interface entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment pour ce qui concerne le conseil. Plus rien dans les propos sur le contrôle, les agents référents dans les sous-préfetures, etc...

S'agissant des dotations que verse l'Etat aux collectivités locales et de l'intercommunalité, il n'est pas prévu que cela parte des préfetures (sic !).

Une petite ouverture a été faite à propos de débouchés susceptibles d'être offerts aux agents du Cadre national des préfetures. La mise en oeuvre des préconisations du livre blanc pour la défense et la sécurité nationales (ce furent les propos introductifs de Mme Malgorn) se traduira par une plus forte implication du ministère de l'Intérieur dans la prévention des risques, terroristes, NRBC, sanitaires, technologiques, naturels.

Une direction de la planification et de la sécurité nationale sera vraisemblablement créée au ministère et les états-majors de zone sont appelés à être renforcés. Cette évolution aura des incidences sur les missions à tous niveaux d'administration territoriale de l'Etat.

Il convient de rappeler qu'en 2009 la gendarmerie nationale intégrera le ministère de l'Intérieur et que sont envisagées des créations d'emplois administratifs de toutes catégories (A, B et C) pour les substituer aux militaires actuellement sur des postes administratifs.

Tout cela donnera-t-il des débouchés suffisants aux collègues qui pourraient n'avoir plus leur place en préfeture ou en sous-préfeture ? Et puis, merci pour les débouchés ! Après nous avoir ouvert les commissariats et la hiérarchie policière avec la fusion, voici les gendarmeries

La méthode : le Premier ministre va envoyer aux préfets de région (et aussi de département) une circulaire leur demandant de définir et lui envoyer des schémas d'organisation à rendre opérationnels en 2009. Le préfet de région devra mettre en cohérence les schémas départementaux. Il est vraisemblable que le ministère de l'intérieur donnera des orientations (plus

ou moins flexibles) quant aux organigrammes dont devront se doter les préfetures de département. Les préfets de région valideront ces organigrammes (sic !) car ce sont eux qui sont appelés à coordonner les moyens.

Quand FO vous disait qu'avec les BOP régionaux les préfets de département étaient relégués au rang de sous-préfet ! Désormais c'est totalement avéré !

Quant aux sous-préfets d'arrondissement, il est dit plus haut que l'administration les destine à être regroupés en préfecture comme chargés de missions (telle une armée mexicaine autour des préfets ! et dire que la RGPP est présentée pour faire des économies !), piquant ainsi en quelque sorte la place des directeurs, eux-mêmes envoyés dans les arrondissements pour assurer l'accueil des usagers dans ce qui restera des sous-préfectures...

Le Cadre national des préfetures est donc menacé d'être dispersé et étouffé au sein de directions départementales de poids, dans lesquelles il faudra veiller à ce que ses agents ne soient pas marginalisés.

Aucune garantie ne nous est donnée contre la mobilité géographique imposée !

Aucune perspective favorable n'est prévue en termes de déroulement de carrière, de régime indemnitaire et d'amélioration des conditions de travail !

Un mouvement d'ampleur nationale est absolument nécessaire pour que nous nous fassions enfin entendre !

Le Syndicat national Force Ouvrière des personnels de préfecture le prépare :

**un rassemblement national est programmé pour
le 30 septembre 2008 à Paris**

Nous comptons sur la mobilisation et la participation de toutes et tous les collègues de préfecture, sous-préfecture, SGAP, SZSIC, TA et CAA...

